

SEANCE DU 17 MARS 2016

Date de convocation : 9 mars 2016

Date d'affichage : 04 avril 2016

L'an deux mil seize le dix sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

Absentes excusées : Mmes Stéphanie Olivier, Christine Bisson et Anita Manson.

Absente : Mme Stéphanie Collette.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 23 février 2016.

RAPPORTS SATESE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports annuels 2015 récapitulatifs des visites effectuées, reçus du service de la SATESE du Conseil Départemental de la Manche, relatifs aux Stations d'Épuration du Bourg et de L'Aubrière.

Concernant L'Aubrière, l'eau épurée est de qualité physico-chimique mauvaise à la mise en route de la station et moyenne après un an de fonctionnement. L'azote ammoniacal n'est pas encore suffisamment éliminé, mais le rendement optimal de ce type de filière ne sera atteint qu'après 2 à 3 années de fonctionnement.

Des roseaux ont été replantés sur l'ensemble du massif.

Les noues épurent efficacement les nitrates produits par le premier étage de filtres plantés de roseaux.

Le bilan d'autosurveillance a été réalisé conformément à la réglementation.

Lors de ce bilan réalisé par temps sec, la station a reçu 29 % de sa capacité nominale hydraulique et organique.

Aucune non-conformité n'a été constatée lors de cette mesure.

Concernant Le Bourg, globalement, l'eau épurée est de qualité physico-chimique correcte.

La station est bien entretenue.

La bathymétrie, réalisée en septembre par le bureau d'études Aquasol, a permis d'évaluer à 460 m³ le volume de boues à extraire des trois bassins.

La qualité des boues respecte la réglementation en vigueur pour une valorisation agricole de celles-ci.

Le curage total des boues du lagunage est prévu pour le printemps 2016.

Le bilan d'autosurveillance a été réalisé conformément à la réglementation.

Lors de ce bilan réglementaire, la station a reçu 22 % de sa capacité hydraulique nominale et 20 % de sa charge organique nominale.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ces rapports.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention reçue de Monsieur Joël CARPIER, Secrétaire Général du Secours Populaire Français de Querqueville.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refusent cette demande.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis rectificatif de l'entreprise MARIE-TOIT de REMILLY SUR LOZON d'un montant de 54 359,69 € TTC relatif à la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis. De plus, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au nettoyage de la Salle des Fêtes le vendredi 29 avril 2016 à 14 h avec les employés communaux.

CHEMINS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une requête reçue de Madame Cécile LEMARE demandant l'élargissement du chemin du Val.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refusent cette demande au motif que ce chemin est suffisamment large et que l'affaissement de la route départementale n° 57 est de compétence départementale.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Monsieur Clément THOMAS concernant le busage du village de La Hardelière.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, chargent Monsieur David COLLETTE de prendre rendez vous avec lui avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Monsieur Gérard COLLETTE concernant le chemin de La Cirouerie qui mesure 80 m. Celui-ci demande la modification du cadastre.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette demande.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Madame Régine LAVIEILLE demandant le remboursement du goudronnage d'une partie du chemin du Mesnage Aubey d'un montant de 1 688 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse cette demande au motif que la Commune a procédé au goudronnage de ce chemin pour une longueur de 304 mètres (cette distance correspond à la longueur entre la route départementale n° 341 et la borne fixée par le géomètre) et que la facture d'un montant de 1 688 € TTC correspond à la partie privée appartenant à Madame Régine LAVIEILLE (cette situation a été confirmée par l'entreprise LEHODEY lors d'un entretien téléphonique).

COMPTE RENDU COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 mars 2016, en présence de Monsieur BRASSET du Cabinet AQUASOL, au sujet des travaux de curage et d'épandage des boues de la lagune d'épuration du Bourg. Trois entreprises ont répondu à cette procédure. Après débat, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valident la proposition de la commission, à savoir retenir l'entreprise LETOUZEY de SAUSSEY pour un montant de 4 620 € HT.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis des entreprises AGRIAL de COUTANCES et LETOUZEY de SAUSSEY relatifs à la fourniture et épandage d'un amendement basique de type carbonate sec 54 % ou 70 % pour une surface de 12,6 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient le devis le moins disant à savoir l'entreprise LETOUZEY de SAUSSEY d'un montant de 984,06 € TTC.

VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu d'une personne de la Commune lui reprochant de l'avoir félicitée et nommée pour une distinction qu'elle a reçu, lors des vœux de la Municipalité et lui demandant de lui fournir des explications.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a apporté les réponses demandées, que cette affaire pourrait avoir des suites, et que dans cette hypothèse, ils seraient avisés.

PREPARATION DU BUDGET CCAS

PREPARATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

PREPARATION DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal préparent les différents budgets communaux.

Ceux-ci pourraient s'élever en section d'investissement et de fonctionnement respectivement à :

Budget CCAS : Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 935 €,

Budget Assainissement : Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 148 260 € et Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 60 528 €,

Budget Commune : Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 343 810 € et Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 804 721 €.

Enfin ils proposent de diminuer le taux d'imposition de 6 %, à savoir : taxe d'habitation 8,60 %, taxe foncière sur les propriétés bâties 11,15 % et taxe foncière sur les propriétés non bâties 23,54 %.

Monsieur le Maire présentera ces budgets pour conformité à Madame la Trésorière avant de les présenter pour vote, le mardi 12 avril prochain.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,....

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais et du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Il leur précise notamment que les habitants des ex-Communautés de Communes de Saint Sauveur Lendelin et de la Communauté de Communes du Canton de Coutances vont devoir utiliser des sacs poubelles transparents avant l'été ; ceci afin de favoriser le tri sélectif et réduire le coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il leur fait part ensuite qu'un diagnostic amiante a été réalisé sur le gymnase de Gavray et que celui-ci conclu à une importante présence d'amiante dans le bâtiment.

Enfin il leur précise que l'élaboration du budget du Syndicat Mixte du Pays de Coutances va aboutir à une augmentation de la participation des Communautés de Communes de 0,9 % et que le service Autorisation du Droit des Sols a procédé à l'étude de 1 700 dossiers et que 43 communes ont décidé d'y adhérer sur les 95 que comporte le Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire finalise avec les membres du Conseil Municipal l'organisation du repas des Anciens du 20 mars prochain.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation des cérémonies du 8 mai qui auront lieu cette année à CAMBERNON.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que nous sommes dans la dernière année de l'opération OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mis en place sur la Communauté du Bocage Coutançais. Elle se terminera le 26 décembre 2016.

Cette opération permet aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour l'amélioration de l'habitat.

Monsieur Francis LEBEURY propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter un tapis pour l'entrée de la Salle des Fêtes et deux distributeurs de savons à poser dans les toilettes de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ces deux propositions.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 12 avril 2016 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00.